

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY

N° 2026 – 32

SÉANCE DU 25 JUIN 2026

Date de convocation du conseil d'administration : 19 juin 2026

Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17

Président de séance : Madame Laure DESCHAMPS

Membres présents : Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; Mme Colette BONIN ; Mme Patricia GARCIA (jusqu'à 19h30) ; M. Pierre COTE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mr Aimery FUSTIER ; Mr Denis FAYET ; Mme Brigitte RAMOND ; Mr Damien JACQUEMONT ; M. Régis DE MALLMANN ; M. Benoit SECHET (en visioconférence).

Membre absent ayant donné pouvoir : Monsieur Sébastien MICHEL à Laure DESCHAMPS ; Mme Evelyne LARASSE à M. Vincent FRIDRICI ; M. Benoit SECHET à Mme Brigitte RAMOND ; Mme Patricia GARCIA à Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES

Membres absents : M. Jérôme FRANCOIS ; Mme Nathalie MAYEN ; Mr Julien COUSSART

— — — —

OBJET : ETAT PREVISIONNEL DES RECETTES ET DES DEPENSES 2026 – CENTRE LOUISE COUCHEROUX

Le taux d'activité proposé lors du vote de l'EPRD 2026 à l'issue du Conseil d'Administration du 25 juin 2026 est à hauteur de :

- 6 435 journées pour 2026 à l'EHPAD soit un taux d'occupation de 97.95%. Le taux d'occupation théorique se situant à 6 570 journées.
- 2 624 journées pour 2026 à l'Accueil de jour soit un taux d'occupation de 94.25%. Le taux d'occupation théorique se situant à 2 784 journées.
- 24 911 journées pour 2026 à la résidence autonomie soit un taux d'occupation de 88.64%. Le taux d'occupation théorique se situant à 28 105 journées.

I) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement du centre Louise Coucheroux s'élèvent à 2 665 197,24 € (contre 2 574 884,61 € prévus pour l'EPRD 2025). Leur répartition par chapitre budgétaire est la suivante :

Accusé de réception en préfecture 069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE Date de réception préfecture : 01/07/2026

Chapitres	ERRD 2025	EPRD 2026	% répartition 2026
GROUPE 1 - Charges afférentes à l'exploitation courante	639 751,57 €	662 271,00 €	24,85 %
GROUPE 2 -Charges de personnel	1 224 719,36 €	1 402 374,24 €	52,62 %
GROUPE 3 - Dépenses afférentes à la structure	572 764,61 €	600 552,00 €	22,53 %
Total des dépenses de fonctionnement	2 437 235,54 €	2 665 197,24 €	100,00 %

a) Les charges afférentes à l'exploitation courante

Ces charges représentent un quart des dépenses de fonctionnement du centre Louise Coucheroux. Leur répartition est la suivante :

- Les fluides (eau, assainissement, énergie et électricité) : 130 421 €
- Les fournitures administratives et d'ateliers : 15 000 €
- Les frais de protections, produits absorbants : 9 000 €
- Les fournitures médicales : 15 000 €
- La fourniture de produits d'entretien : 6 000 €
- Les prestations de restauration et d'alimentation : 362 000 €
- Les frais de télécommunication : 1 050 €
- Les prestations de blanchissage : 38 000 €
- Transports : 55 000 €
- Les autres frais (intervenants extérieurs) : 30 800 €

Ces charges sont en augmentation sous l'effet de l'inflation, qui impacte notamment le coût des repas. Cette évolution s'explique également par la prise en compte de factures de gaz relatives à l'exercice 2025, qui n'avaient pas encore été réglées en raison d'un retard de facturation de la part de l'entreprise.

b) Les charges de personnel

Les charges prévisionnelles de personnel s'élèvent à 1 402 374,24 € (contre 1 316 563,95 € sur EPRD 2025), soit plus de la moitié des dépenses de fonctionnement du centre Louise Coucheroux.

L'établissement fonctionne avec 24.69 ETP au total. La répartition entre les services est la suivante :

- 13.85 ETP à l'EHPAD
- 3,19 ETP à l'accueil de jour
- 6,50 ETP à la résidence autonomie.

L'augmentation de la masse salariale s'explique par l'application d'un mi-temps sur une année complète du poste d'agent d'entretien à la résidence, de l'astreinte au niveau de la résidence autonomie sur une année complète, des remplacements à l'EHPAD de deux postes d'aides-soignantes, du remplacement à l'accueil de jour et à l'EHPAD du poste à 0.70 ETP de la psychologue, du remplacement du poste d'assistante de mars à mai 2026 et du renfort d'infirmier/coordonnateur des soins sur les deux mois d'été.

c) Les dépenses afférentes à la structure

Les dépenses afférentes à la structure représentent près de 22 % des dépenses de fonctionnement du centre Louise Coucheroux, soit un montant de 600 552 euros.

- Locations (compte 613) : 436 000 €

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

Ces charges comprennent le loyer de la Résidence autonomie pour un montant de 390 000 €, le loyer de l'EHPAD pour un montant de 30 372,49 €, ainsi que la location de matériel médical pour un montant de 15 627,51 €.

- Frais divers (compte 618) : 60 300,00 €

Ces dépenses concernent principalement la télé-coordination médicale pour un montant de 49 000 €, le recours à l'intérim ainsi que le paiement des factures liées à l'évaluation externe réalisée par le cabinet KHEOPS Consulting.

- Entretien et réparations (compte 615) : 25 500 €

Cette enveloppe est destinée à l'entretien et aux réparations des bâtiments ainsi que du matériel de la structure.

- Dotations aux amortissements (compte 6811) : 61 500 €

Ce montant a été estimé au regard des acquisitions potentielles prévues en 2026, mais également des biens acquis en 2025 ainsi que des investissements réalisés lors des exercices antérieurs et toujours en cours d'amortissement.

II) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 2 665 197,24 €. Leur répartition par chapitre budgétaire est la suivante :

Chapitres	ERRD 2025	EPRD 2026	% répartition 2026
017 - Produits de la tarification	2 190 210,61 €	2 374 294,24 €	89,09 %
018 - Autres produits liés à l'exploitation	407 592,37 €	279 403,00 €	10,48 %
019 - Produits financiers et produits non encaissables	7 769,33 €	11 500,00 €	0,43 %
Total des recettes de fonctionnement	2 605 572,31 €	2 665 197,24 €	100,00 %

a) Les produits de la tarification

La dernière notification de l'ARS, en date du 25 novembre 2025, prévoit pour l'exercice 2026 les financements suivants :

- EHPAD et Accueil de Jour : un forfait soins de 583 966,30 € ainsi qu'un forfait dépendance de 104 852,24 €, intégrant l'impact de la fusion sur une année pleine ;
- Résidence autonomie : un forfait de 144 522,70 €, identique à celui perçu en 2025.

Par ailleurs, le versement correspondant au mois de décembre 2025 sera comptabilisé sur l'exercice 2026 et intègre l'aide exceptionnelle de 55 000 €.

b) Les autres produits liés à l'exploitation

- Produits relatifs aux prestations délivrées aux usagers, accompagnants et autres tiers : 279 403 euros. Ces recettes correspondent principalement aux produits de la restauration, à la facturation des frais de transport de l'accueil de jour ainsi qu'aux prestations de blanchisserie.
- Subvention du CCAS : 55 000 €. Cette subvention est versée par le CCAS afin de contribuer à l'équilibre financier du budget du centre Louise Coucheroux.

c) Produits financiers et produits non encaissables

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026

- Amortissement des subventions d'investissement (compte 777) : 10 000 €
Ce montant correspond à la reprise annuelle des subventions d'investissement perçues, conformément aux règles d'amortissement applicables. Pour l'exercice 2026, une recette de 10 000,00 € est ainsi prévue.

Vu la loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement

Vu la loi n° 2018-1203 du 22 décembre 2018 de financement de la sécurité sociale

Vu le code de l'action sociale et des familles (CASF) et ses articles L. 313-12 (IV ter), L. 313-12-2, L.315-1 et L. 315-9, R. 314-5, R. 314-210 et suivants ;

Vu l'arrêté du 22 décembre 2025 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M. 22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité, par 14 voix pour,

Approuve l'Etat Prévisionnel des Recettes et des Dépenses des budgets annexes EHPAD, Accueil de Jour et Résidence autonomie du centre Louise Coucheroux pour l'année 2026 tel que présentés.

Ainsi délibéré,
A Écully, le 25 juin 2026

La Vice-Présidente

Certifié exécutoire le - 1 JUIL. 2026

La Vice-Présidente



Laure DESCHAMPS

Laure DESCHAMPS

Accusé de réception en préfecture
069-266910033-20260625-DELIB_2026-32-DE
Date de réception préfecture : 01/07/2026